



Ville de LORRAINE

PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE TERREBONNE
VILLE DE LORRAINE

AVIS PUBLIC

ANNULATION DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES 2020

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Lorraine :

- **QU'**afin de respecter les consignes sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19, la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, qui devait avoir lieu le 24 février 2021, est annulée;
- **QUE** la Ville de Lorraine procède actuellement à l'analyse des dossiers concernés et qu'il est possible que d'autres procédures soient entamées afin de recouvrer les soldes dus;
- **QUE** de plus amples informations seront fournies aux citoyens touchés par ces procédures.

Donné à Lorraine, ce 25 janvier 2021

**Me Annie Chagnon, avocate
Greffière**